

Juillet 1997



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFERENCE

Vingt-neuvième session

Rome, 7-18 novembre 1997

**NORMES POUR L'HARMONISATION DES MESURES
PHYTOSANITAIRES**

1. En 1993, la vingt-septième Conférence de la FAO a adopté un système d'approbation des normes phytosanitaires internationales. Ces normes, qui sont élaborées en étroite consultation avec les pays et les organisations régionales de protection des végétaux, sont examinées par le Comité d'experts sur les mesures phytosanitaires. Le Comité recommande ensuite l'approbation de ces normes par la Conférence, par l'intermédiaire du Comité de l'agriculture et du Conseil.

3. En 1993, la vingt-septième Conférence de la FAO a adopté une norme intitulée "Principes de quarantaine végétale liés au commerce international" et en 1995 la vingt-huitième Conférence de la FAO a adopté trois normes intitulées respectivement: "Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire", "Code de conduite pour l'importation et le lâcher des agents exotiques de lutte biologique" et "Exigences pour l'établissement de zones indemnes". Deux autres normes, dont le texte figure dans les Annexes A et B au présent document, ont été examinées et recommandées par le Comité d'experts sur les mesures phytosanitaires en mai 1996, puis ont été amendées par le Comité de l'agriculture à sa quatorzième session, en avril 1997, et par le Conseil à sa cent douzième session, en juin 1997, et ont enfin été recommandées en vue de leur adoption par la Conférence.

5. La Conférence est donc invitée à approuver les deux normes ci-jointes.

ANNEXE A -DIRECTIVES POUR LE SYSTEME DE SURVEILLANCE: SECTION 4
- SURVEILLANCE PHYTOSANITAIRE

ANNEXE B -SYSTEME DE CERTIFICATION A L'EXPORTATION: SECTION 2 -
CERTIFICATION A L'EXPORTATION

W/W
581
1/£
t ·
F.8
75